

DÉPARTEMENT  
GARD

ARRONDISSEMENT  
LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal  
11

Nombre de conseillers en exercice  
10

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014**

Convocation : 9 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le seize du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames RIFKIN Sonia (procuration ANDRIEU Véronique), GREVE Béatrice, BLANC Danielle,  
Messieurs : LEIGNEL Jean-Marie, REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, CAMPOS Yvan, WALKER Maurice, ZANINI Mario,  
Absents : Néant  
Excusés : Mme ANDRIEU Véronique (procuration donnée à RIFKIN Sonia)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame BLANC Danielle est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès- verbal de la précédente réunion, approbation du procès- verbal de la réunion du 11 septembre 2014, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Nous avons reçu le devis d'ERDF Pour l'installation électrique de la station (13 500 € pour nous et 9 000 € à leur charge).

Nous avons 12 semaines pour répondre.

Monsieur BASSOT vient jeudi pour présenter le projet qu'il a commencé pour l'extension du lotissement communal.

Financement : toutes les banques n'ont pas répondu. Base d'emprunt : 300 000 €, ligne de trésorerie : 250 000 €.

A l'engagement des travaux nous aurons un acompte de 30 % des subventions.

## **DELIBERATION N°55-2014** **EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DU SYNDICAT** **D'ELECTRICITE DU GARD**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral n°2013-217-0002 du 5 août 2013 portant fusion de trois syndicats d'électricité et notamment son article 17, il est prévu l'adhésion des communes Les Angles, Bagnols sur Cèze, Nîmes et Uzès. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'extension du périmètre du Syndicat ainsi présentée. Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE : Contre 6, Abstention 0, pour 4, à la majorité,

\* De ne pas approuver l'extension du périmètre du Syndicat.

## **DISSIMULATION DES RESEAUX**

### **DELIBERATION N°56-2014** **PROJET DE DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE, RUE DES ECOLIERS** **RD 35 EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DU RESEAU** **D'ASSAINISSEMENT**

Tranche prévue du chemin du Porche à la remise de Barandon. Subventionné à 100% par le syndicat d'électricité mixte du Gard.

### **DELIBERATION N°57-2014** **PROJET DE DISSIMULATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC, RUE DES** **ECOLIER ET RUE DU PORCHE EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DU** **RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Le Syndicat d'électricité subventionne à 70 % les travaux relatifs à la dissimulation du réseau d'éclairage public.

### **DELIBERATION N°58-2014** **PROJET DE DISSIMULATION DU RESEAU FRANCE TELECOMM, RUE DES ECOLIERS** **RUE DU PORCHE EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DU RESEAU** **D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Général du Gard subventionne à hauteur de 40 % les travaux relatifs à la dissimulation du réseau France Télécom.

Après discussion, pour la RD 35, le projet de dissimulation des réseaux est adopté mais les devis sont à refaire avec plus de précision avant la demande de subvention.

**DELIBERATION N°59-2014**  
**TITULARISATION AGENT POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE**

Madame Véronique PETRARCA est en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 octobre 2014. Pour la titularisation il faut créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2° classe, et supprimer le poste de Madame Nathalie CARUANA d'adjoint administratif principal de 1° classe, suite à l'avis favorable du CTP en date du 7 octobre 2014.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Madame Véronique PETRARCA au poste d'adjoint administratif territorial de 2° classe afin d'occuper la fonction de secrétaire de mairie.

**DELIBERATION N°60-2014**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget assainissement :

Comptes dépenses :

Chapitre 23 article 2315 Installations, matériel et outillage techniques : + 60 000,00 €

Chapitre 23 article 218 Autres immobilisations corporelles : + 20 000,00 €

Chapitre 23 article 203 Frais d'études : + 20 000,00 €

Comptes recettes :

Chapitre 16 article 1641 Emprunt en €uros : + 100 000,00 €

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Guy MALAVAL peut passer au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe compte tenu de son ancienneté au poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. Une demande de ratio a été envoyée au Centre de Gestion pour procéder à l'avancement de grade de Monsieur Guy MALAVAL.

Site Internet de la commune : présentation du site par Monsieur Marion ZANINI. Abonnement annuel de 42 €uros pour l'hébergement du site.

La castagnade est prévue le vendredi 24 octobre 2014 à partir de 20 heures.

Le 11 novembre : gerbe à prévoir de 50 €uros environ. Apéritif à prévoir.

La plaque de la rue de l'ancien relais n'est pas très visible. Il faudrait la poser sur la façade de Monsieur et Madame COSSE.

En date du 3 octobre 2014, Monsieur Christian RANC a donné sa démission du Conseil Municipal.

Séance levée à 20 heures 30.

Les membres du Conseil

Le Maire